



Bruxelles, le 5 septembre 2025

CM 3961/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0210(BUD)

PROCED
BUDGET

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecofin2a@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 93 50

Objet: Adoption de la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2026

– *Fin de la procédure écrite*

Les délégations sont informées que la procédure écrite, lancée par la CM 3885/25 du 1^{er} septembre 2025, a été clôturée le 5 septembre 2025 à 11 h 48 et que toutes les délégations:

- ont voté en faveur de l'adoption de la décision du Conseil portant adoption de la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2026, dont le texte figure dans le document 11032/25, en acceptant les modifications à la proposition de la Commission, comme expliqué dans les documents 11029/25 + ADD 1 + ADD 2 + ADD 2 COR 1 REV 3, et de la publication de la décision au *Journal officiel de l'Union européenne*;

- sont convenues de charger la présidence de transmettre la position du Conseil, accompagnée de l'exposé des motifs, au Parlement européen, conformément à l'article 314, paragraphe 3, du TFUE, et ont approuvé à cet effet le projet de lettre figurant à l'ANNEXE du document 11029/25; et qu'elles
- ont approuvé les déclarations du Conseil qui l'accompagnent, qui figurent dans le document 11029/25 ADD 1.

Dès lors,

- la décision du Conseil susmentionnée est adoptée et sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*;
- la position du Conseil, accompagnée de l'exposé des motifs, sera transmise au Parlement européen, conformément à l'article 314, paragraphe 3, du TFUE; et
- les déclarations susmentionnées figureront dans le relevé des actes adoptés selon la procédure écrite en tant que déclarations destinées à être inscrites au procès-verbal du Conseil, conformément à l'article 12, paragraphe 1, troisième alinéa, du règlement intérieur du Conseil.
